Département de l'Isère Arrondissement de LA TOUR DU PIN Accusé de réception en préfecture 038-213802614-20230803-DEL-71-2023-DE Date de télétransmission : 11/08/2023 Date de réception préfecture : 11/08/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE de MORESTEL

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le jeudi 3 août 2023 à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents: Céline BONVINI, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Guillaume DAVID, Alexandra DURY, Michèle GAUTHIER, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés: Sandrine BOUVAREL (pouvoir à Thierry GUILLEM), Sandrine BUDIN (pouvoir à Michelle PILOZ), Estelle GHORIS (pouvoir à Guillaume DAVID), Yoann GODET (pouvoir à Christophe GUSI), Virginie LAURENT-MEYER (pouvoir à Alexandra DURY), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL). Sukran BOYRAZ, Sébastien GACON.

Date de la convocation : 28 juillet 2023

Secrétaire de séance : Stéphanie RADESIC.

Conseillers présents à l'ouverture : 19. Quorum atteint.

Délibération n°71-2023 : Attribution des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA) restructuration de la maison de l'amitié

Alain Moiroux présente à l'Assemblée le projet de restructuration de la Maison de l'Amitié. -Vu le code de la commande publique.

- -Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- -Vu la consultation lancée par la commune pour la réalisation des travaux de restructuration de la Maison de l'Amitié,
- -Considérant que les caractéristiques de ce marché répondent à l'article L 2123-1 et suivants du code des marchés publics, et que celui-ci peut être passé selon une procédure adaptée,
- -Considérant le classement effectué des offres les mieux-disantes,
- Considérant l'absence d'offre pour le lot n°6 Carrelage-Faïence,
- -Considérant que les offres présentées pour le lot n°10 Elévateur PMR ne correspondent pas aux attentes du Dossier de Consultation des Entreprises,

Après délibération, à l'unanimité (25 voix pour), LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1

ATTRIBUE les marchés en fonction de l'avis de la commission des marchés

Lot	DESIGNATION	ENTREPRISE	ENTREPRISE MONTANT HT	Estimation Maitrise d'Oeuvre
1	DESAMIANTAGE - DEPLOMBAGE	QS3D	47 622,15 €	89 623,29 €
2	DEMOLITION - GROS OEUVRE - V.R.D.	SARL NOMBRET	73 098,43 €	94 935,75 €
3	CHARPENTE METALLIQUE - COUVERTURE - BARDAGE	DUMONT SERVE CCBE	243 382,41 €	193 423,49 €
4	MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM - SERRURERIE	JOUVE	124 910,71 €	133 919,05 €
5	DOUBLAGES - CLOISONS - FAUX- PLAFOND - PEINTURE	LOGIS HOME	149 296,72 €	134 164,83 €
6	CARRELAGE - FAIENCE	LOT INFRUCTUEUX - LOT A RECONSULTER		
7	SOLS SOUPLES	STORIA	25 827,85 €	23 453,53 €
8	MENUISERIES INTERIEURES BOIS	TOFFOLETTI	45 383,79 €	43 456,09 €
9	FACADES	SMPF	132 831,76 €	151 084,35 €
10	ELEVATEUR PMR	OFFRES INACCEPTABLES - LOT A RECONSULTER		
11	PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VENTILATION	FERREOL	87 805,59 €	85 000,00 €
12	ELECTRICITE COURANTS FORTS - COURANTS FAIBLES	GAILLARD	106 769,92 €	132 000,00 €
13	CUISINE	MARTINON MSE	18 504,27 €	28 500,00 €
TOTAL HT			1 055 433,60 €	1 109 560,38 €

Article 2:

AUTORISE le Maire à signer les marchés à procédures adaptées ainsi que réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision pour les lots ci-dessus.

Article 3:

DECLARE le lot n° 6 Carrelage-Faïence infructueux et les offres du lot n° 10 Elévateur-PMR inacceptables, une nouvelle procédure adaptée sera relancée pour ces deux lots.

Article 4:

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Article 5:

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 3 août 2023

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE.

Frédéric VIAL

Maire,